Manifeste pour un sermon de vendredi en langue locale dans nos mosquées

Ou

Lettre ouverte au Conseil Cadial

Il ne s’agit d’un appel vers quelque chose qui donne vie. Il faut sortir de la mort. Plus précisément, il est question de rendre à une pratique islamique au sein de la communauté son authenticité. Oui, il s’agit bien de cela : retrouver l’authenticité d’une pratique religieuse et sortir d’une cécité qui n’a que trop duré dans un contexte où la clairvoyance perce pourtant ; tout en faisant le choix du renoncement.

Se voulant théoricien du développement sur la base des textes scripturaires (tradition islamique), j’affirme que les prêches observés ici et là dans le territoire, dans leur quasi-totalité, tenus en arabe freinent le développement des fidèles et cultivent l’abrutissement. En cela, ils font insulte à la tradition d’Allah lui-même pour qui, dans Ses Attributs de Puissance et de Sagesse, indique dans Son Noble Coran, et particulièrement dans la sourate dédiée à celui qui incarna dans le passé lointain l’islam authentique (Ibrahim, AS) : « Et Nous n'avons envoyé de Messager qu'avec la langue de son peuple, afin de les éclairer » (S14V4). Retenons ici cette tradition de Dieu qui a toujours envoyé les prophètes avec la langue de leur peuple (qaoum).

Toujours est-il que : «  la Tradition [ou la Parole] de Dieu ne change pas ! » (S30V30)& (S10V64). Tous les prophètes sont des prophètes de l’islam. Le musulman n’a pas à faire de distinction ou discrimination entre eux (Coran, S2V285). Tous les prophètes furent envoyés sur la base de ce principe ci-haut cité. Muhammad (SAW) n’a pas dérogé à cette tradition divine. De plus, et à juste titre, il a demandé à quelques compagnons d’apprendre des langues étrangères en vue de faire parvenir le Message aux peuples non arabes.

Après le Prophète Muhammad Dieu n’enverra plus de Messager. Aussi est-il bien établi que les savants (les imams) sont dorénavant les héritiers des prophètes (cf. Hadith rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°3641). Les imams ne peuvent donc logiquement et raisonnablement déroger à la tradition de Dieu. Prêcher donc en langue arabe auprès de fidèles qui ne comprennent de l’arabe que son alphabet est non seulement une innovation (bid’a) très grave mais c’est rebeller contre Allah.

Pourtant, nos foundis (que Dieu les récompense) et parfois de jeunes imams désirant hériter le poste (de sermonneur) s’y sont confortablement accoutumés et installés. Lorsqu’ils sont invités à requestionner l’intelligibilité de cette pratique, d’un autre temps, rejettent « l’apport » (nouveauté selon eux) avec une violence qui n’a d’égal que le refus d’entendre : entendre la Parole de Dieu. Tels les Arabes d’antan, ne voulant guère abdiquer à l’adoration de leurs idoles, se justifiaient en ces termes :« Non ! Mais nous avons trouvé nos ancêtres agissant ainsi. » (Coran, 26 :74). Cette attitude de suivisme dépourvu de clairvoyance, identifiée aux voileurs de Vérité (Al-kafiroun) est sévèrement condamné par le Dieu des musulmans.

Dans la majorité des mosquées de l’île se vivent des divergences de toutes sortes dont celle (dès fois latente) portant sur la question de la langue à adopter pour le sermon. Si pour Dieu ces divergences sont naturelles car voulues par Lui, leur persistance durable est condamnée. Puisque, Il a donné la marche à suivre pour en sortir, au travers de la sourate 4V59 : « *Ô les croyants […] si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement*) ».

Cet exercice, consistant à renvoyer la dispute à Allah, c'est-à-dire à questionner Ses propos (ou son décret) au regard l’objet du dispute, s’avère malheureusement douloureuse. La cause ? Manifestement, dans beaucoup de cas les pré requis semblent faire défaut pour approcher l’exercice. Mais ce n’est pas le plus grave. Il est abasourdissant de réaliser que la sensibilité au propos d’Allah s’avère la plus part du temps nulle pour ne pas dire que la parole d’Allah en irrite pal mal auprès de ceux-là mêmes qui sont placés devant et qui ont en charge de conduire une communauté à Dieu, a priori par Dieu.

Fuyant cette règle divine, on brouille les étapes pour trouver alibis auprès de l’Imam Ac-Châfi’i. Aussi entend-on les nouveaux venus se faire apostropher : « ne nous ramenez pas vos sciences nouvelles ! Vous devez savoir que nous relevons de madhab (courant doctrinale) Ac-Châfi’i ! » C’est ici un fait : la quasi-totalité n’a entretenu qu’un rapport très superficiel avec la doctrine châfii.

### Outre l’aspect hétérodoxe de l’approche des aînés donnant la primauté à l’imam Ach-Chaffiin au lieu de Dieu et de son prophète, ce qui n’est pas loin de l’associationnisme (shirk), il convient d’interroger les motivations ayant conduit l’imam Ach-Châfi’i à « décréter » que le prêche doit se faire en arabe.  Cité par As-Suyuti dans Sawn al mantiq, p.15, Châfi’i disait : « *les gens ne sont devenus ignorants et n’ont divergé entre eux qu’en abandonnant la langue arabe en s’orientant vers la langue d’Aristote »*. La motivation bien que louable à quelques égards demeure politique et subjective. La Positon de l’imam Mouhammad ibn Idrîs Ach Châfi’i ne saurait prospérer devant le décret divin. Aussi conviendrait-il de délaisser son point de vue. De son propre aveu, n’a-t-il pas prévenu que *« Quand je vous dis quelque chose de contradictoire à une tradition du Messager d’Allah (saw), jetez ma parole contre le mur. »*

Sachons qu’Abu Hanifa est pour un prêche en une langue autre que l’arable dès lors que l’assistance ne la comprend pas. Or, Abu Hanifa, sur le plan du fiqh, est pour L’imam Châfi’i (qui dit) : « En matière de fiqh, tout le monde est redevable envers Abu Hanifa. »[[1]](#footnote-1) Ce dernier, s’agissant là d’une position partagée par tous les oulama (savants), indiqua : **«**Si je tiens des propos en désaccord avec le Coran et la Sunna, alors délaissez ma parole ». C’est cette attitude qui doit nous animer autour de la question du sermon de vendredi fait en une langue non compréhensible, parfois même pour le « prêcheur ». D’autant plus qu’un des piliers de ce temps d’invocation est de susciter dans le cœur du croyant la crainte révérencielle de Dieu. aussi est-il ordonné : Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Mais aussi avec clairvoyance (coran, S12V108 ; S16v125). De cet exposé, je voudrai interpeller le Conseil cadial, comme toute mosquée concernée, en vue de s’approprier de la question, ouvrir le débat et en donner une orientation. Sur ce sujet tout comme sur bien d’autres d’ailleurs. Dieu connait mieux !

1. Mostafa Brahami. Les six grands imams. Tawhid, p.97. [↑](#footnote-ref-1)